

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETCHÉ à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Vente Commune/M. LARRETCHÉ Bruno

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur LARRETCHÉ Bruno avait saisi la Commune afin d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée Section CA – n° 114 sise au droit de son terrain lieudit « Laburenea » à URRUGNE.

Lors de sa réunion du 22 juin 2009, et après consultation des Services du DOMAINE, la Commission des Biens Communaux a décidé de fixer à 5 € le prix de vente au m².

Vu l'avis de la Commission des Biens Communaux

Vu le plan provisoire établi par Monsieur David LABEDENS, Géomètre Expert à 64600 ANGLET en date du 8 juillet 2009 estimant à 1000 m² cette partie de parcelle communale AC - 114 dont Monsieur LARRETCHÉ Bruno souhaite l'acquisition,

Vu la confirmation de Monsieur LARRETCHÉ Bruno pour l'achat de ces 1000 m² au prix de 5 € le m², soit pour un montant de 5000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée Section AC – n° 114 au profit de Monsieur LARRETCHÉ Bruno pour une superficie de 1000 m² au prix de 5 € le m² soit pour un montant de 5000 €.
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de :
 - de nommer Monsieur David LABEDENS, Géomètre Expert à 64600 ANGLET afin d'établir les documents définitifs nécessaires à cette vente, à savoir plans et document d'arpentage
 - signer et effectuer toutes formalités concernant cette affaire.

.../...

Suite délibération du 28 septembre 2009 : « Vente Commune/M. LARRETCHÉ Bruno »

- RAPPELLE que tous les frais se rapportant à cette vente (géomètre, notaire) seront à la charge exclusive de Monsieur LARRETCHÉ Bruno.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :